

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX
M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD
M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

Le Président présente la convention avec le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) du Plateau Picard Nord ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'accueil sur la déchetterie Syndicale du SMIRTOM du Plateau Picard Nord de SAINT-OUEN, des habitants des Communes de BETTENCOURT-SAINT-OUEN, BOUCHON, FLIXECOURT, L'ETOILE, et VILLE-LEMARCLET, de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

En contrepartie de cette autorisation d'accès, la Communauté de Communes Nièvre et Somme s'engage à verser au SMIRTOM du PPN, une contribution basée sur un coût forfaitaire annuel de 19 € par habitant.

Le coût forfaitaire annuel de l'année n sera révisé chaque année au cours du premier trimestre de l'année n sur la base de la population INSEE au 01/01/n.

OBJET:

Convention relative à
l'accueil de la CCNS à la
déchèterie de ST Ouen.

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Membres en exercice : 54

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

De plus, le montant de la contribution annuelle due par la Communauté de Communes Nièvre et Somme sera réajusté tous les ans en fin d'année lorsque le bilan financier de la déchetterie se rapportant à l'année écoulée sera dressé et ramené au coût réel par habitant.

Le SMIRTOM du PPN émettra un titre de recette unique, au cours du 1^{er} trimestre de l'année n pour appeler le montant de la contribution.

Le nombre d'habitants sera déterminé à partir de la population totale des communes adhérentes publiée par l'INSEE chaque année, authentifiant les chiffres de la population au 1^{er} janvier.

Cette convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse, par période de 1 an, sauf dénonciation anticipée en application de l'article.

La présente convention s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- Autorise le Président à signer cette convention.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

